AMO pour la mise en œuvre d'une procédure d'Appel à projets Multi sites porteurs et emblématiques de la stratégie métropolitaine

ARTICLE 1 – Cadrage de la mission

1.1 Objectifs généraux

Orléans Métropole et la Mairie d'Orléans engagent de nombreuses opérations d'aménagement et souhaitent alors diligenter des appels à projets sur un certain nombre de ses sites sur le territoire d'Orléans

5 sites sont potentiellement identifiés dans des opérations d'aménagement aux thématiques diverses : Renouvellement urbain, site en friche, quartiers résidentiels en zone inondable ou répondant à une approche de la ville à la campagne.

Le prestataire retenu devra aider la collectivité à évaluer les projets potentiels pertinents à soumettre à un appel à projets, sachant que plusieurs ilots par opérations peuvent être proposés.

Outre les cibles classiques qui animent l'esprit de ces nouveaux quartiers, la Mairie en accord avec Orléans Métropole, souhaite aller plus loin dans la définition des quartiers durables en réfléchissant aux effets de l'urbanisme sur la santé et le bien-être des futurs habitants et des riverains, ainsi qu'aux nouveaux modes de vie.

A travers ces appels à projet, la mairie se donne pour enjeux les suivants :

- Réaliser des produits d'habitat avec des critères environnementaux, sociaux et urbains de durabilité
- Développer l'habitat participatif,
- Construire en répondant aux besoins des résidents (en termes d'agencement intérieur, d'espaces communs …)
- Développer l'espace à cultiver au sens large (agriculture, culture…..)
- Construire en fonction de la pyramide des âges en développant des logements adaptés (personnes âgées, handicaps….)
- Cette liste d'objectif sera complétée et priorisée par les échanges avec les Orléanais.
- La place des femmes et des enfants dans la Ville

Afin de construire ces appels à projets, la population pourra être associée à la définition des objectifs et des thématiques, le candidat proposera dans sa réponse sa méthodologie sur le sujet :

Par exemple :

- acteurs locaux qui œuvrent dans l'économie solidaire, l'environnement,
- les habitats d'Orléans qui souhaiteraient s'investir dans cette définition, voire se projeter dans ce nouveau quartier,
- les représentants des parents d'élèves, des associations sportives
- les associations de quartier et les habitants
- des acteurs locaux dits experts

1.2 Objets de la mission

Accompagner la collectivité dans l'élaboration des appels à projets, de la définition des projets, des cibles, rédaction de l'appel à projet (ou des appels à projets) de l'analyse des offres, et de la formalisation des premiers appels à projets (suivi).

Le cadre de la mission est le suivant :

- ✓ Développer une démarche d'expérimentation et d'innovation
- ✓ Encourager l'émergence et le développement de l'initiative privée et citoyenne
- ✓ Définir le fil conducteur de l'appel à projets

TRANCHE FERME : DEFINITION DES APPELS A PROJET

Cette mission comprend 2 étapes principales :

A. **Validation de la stratégie**

Ce *point est à développer par le candidat dans la note méthodologique*

En lien

- avec la stratégie de concertation et de participation ainsi que l'animation des réunions de concertations organisées autour d'ateliers
- avec les urbanistes, les ilots susceptibles d'être inclus dans ce ou ces appels à projet, sur les sites identifiés.

Définir :

- les objectifs, les enjeux, les thèmes et le cadre de ce ou ces appels à projet
- les modalités d'aides des collectivités à la réalisation des projets par exemple subvention, afin d'accompagner des porteurs de projets.
- les conditions de réussite des projets
- les indicateurs fiables permettant l'évaluation environnementale des projets

B. Phase d'appel à projets : Appui sur l'organisation de la procédure

- Formalisation de la procédure :
  - Rédaction du ou des cahiers des charges
  - Analyse des projets :
    - Vérifier l'adéquation des solutions techniques proposées par les opérateurs / aménageurs et l'opportunité économique, technique des projets
    - Rencontrer les porteurs de projet
  - Rédaction du (des) rapport(s) d'analyse
  - Appui à a rédaction des conventions et/ou contrats

- Appui à la communication autour de l'appel à projets : proposition de textes, d'articles…

TRANCHE OPTIONNELLE : ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS ET DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

- Accompagnement de projets citoyens
  - Animation des groupes de travail des porteurs de projets et compte rendu de réunions
  - Mise au point du ou des projets
  - Rédaction des programmes
  - Accompagnement choix du maître d'œuvre et suivi des études

- Assister le maître d'ouvrage dans le suivi des porteurs de projet (conformité avec les objectifs de la collectivité, choix retenus, …) :
  - Participation à la mise au point du programme et du projet
  - Analyse et avis sur les différents rendus de maîtrise d'œuvre (esquisse, DIAG, AVP, …)
  - Analyse et avis sur le dossier de permis de construire

- Réunion supplémentaire

- Journée supplémentaire chef de projet

- Journée supplémentaire chargé d'étude

ARTICLE 2 – Modalité de réalisation de la mission

2.1 Calendrier prévisionnel

Le délai de réalisation de la mission :

Tranche ferme : 11 mois renouvelables 1 fois

Tranche optionnelle : 12 mois renouvelables 1 fois

Planning de la mission AMO (à titre indicatif)
Tranche ferme :
Phase 1 : lancement : Mi-septembre/Janvier 2019
Phase 2 : janvier 2019 à juillet 2019
Tranche conditionnelle : à partir de septembre 2019

2.2 Pilotage

Des groupes de travail seront constitués :

- Avec les services de la métropole et de la commune de Saint Jean de la Ruelle
- Avec les des communes
- Avec les élus métropolitains

…. autres acteurs publics, partenaires de la démarche.

2.3 Compétences requises

Les candidats devront justifier:

De l'expérience suivante :

- AMO en projet durable ou approche environnementale de l'urbanisme, en bio climatisme, maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables.
- AMO en appel à projets

Des compétences suivantes :

- Mise en œuvre des nouvelles normes afférentes aux questions de l'urbanisme, du traitement qualitatif des bâtiments, de la prise en compte des réflexions environnementales appliquées à l'aménagement et l'inscription dans une réflexion sur le développement durable
- Aménagement de l'espace, économie urbaine, environnement et énergies, logement
- Elaboration de programmes et en montage juridique et financier de projets
- Compétences rédactionnelles et cartographiques
- Compétences juridiques pour formaliser l'appel à projet
- Compétences en animations de réunions avec le public